

16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 10 mai 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT, Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÛN pouvoir à Jacky DALLEY

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 27
Quorum : 16

N° 116-24 – Modification de la composition du conseil d'exploitation de l'office de tourisme

Vu la délibération du 26 janvier 2017, le Conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière pour l'office de tourisme.

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Vu la délibération n° 221-20 relative à l'élection du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

Considérant que la régie est administrée par un Conseil d'exploitation dont les membres sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes.

Considérant que le Conseil d'exploitation est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté de communes sur des questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Considérant que le Conseil d'exploitation est composé de deux collèges :

- Le collège des élus communautaires,
- Le collège des représentants extérieurs.

Considérant qu'il est proposé d'ajouter une catégorie « membres associés » afin de permettre à des élus municipaux intéressés par la thématique de participer aux réunions sans l'exercice du droit de vote.

Considérant que Monsieur le Président propose de fixer à 12 membres le collège des élus communautaires afin d'intégrer notamment les deux nouvelles communes et à 9 membres le collège des représentants extérieurs.

Considérant la démission de Agnès GACHIGNARD et de Anjela GUEN dans le collège des représentants extérieurs.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 12 membres le collège des élus communautaires et à 9 membres le collège des représentants extérieurs et de modifier l'article 4.1 des statuts de la régie,**
- **D'élire Marie CHARDONNEAU, Jean-Pierre RATOUIT et Christelle GRÉAU dans le collège des élus du conseil d'exploitation de l'office de tourisme,**
- **D'élire Maggy ALLARD et Nicolas JAUNET en tant que membres associés,**
- **D'élire Karine POTIER et Séverine MAUDET dans le collège des représentants extérieurs.**

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 30/05/2024
ID : 085-200071918-20240516-116_24-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.